# LES GRANDS DOSSIERS DE L'UNION

# **AMÉLIORER SON EFFICACITÉ** ÉNERGÉTIQUE



Ce mois-ci dans L'U, il sera question d'efficacité énergétique à la ferme, première partie d'un grand dossier sur l'énergie. Notre prochaine édition, à paraître en septembre, traitera des infrastructures de production et de transport d'énergie en territoire agricole.

En 2014, 8,5 % des dépenses d'exploitation des entreprises agricoles québécoises ont été consacrées à l'énergie et 27 % de ces dépenses ont été affectées à l'achat d'électricité. Bien sûr, la quantité et le type d'énergie utilisés varient énormément d'une production à l'autre et même d'une entreprise à l'autre.

À la ferme, il faut éclairer, chauffer ou refroidir, pomper, sécher et ventiler. Il faut aussi faire rouler des équipements motorisés et se servir d'outils mécaniques. Il va sans dire que la moindre hausse des prix de l'énergie a un impact direct sur la rentabilité. Peut-on réellement améliorer son efficacité énergétique au point de diminuer significativement ses coûts d'exploitation, tout en réduisant son empreinte écologique? Comme vous le découvrirez, c'est ce à quoi s'affairent bon nombre de propriétaires d'entreprises, de professionnels et de regroupements de producteurs. \*

# LES GRANDS **ENJEUX AGRICOLES**

Pour accroître l'efficacité énergétique à la ferme, le secteur doit pouvoir compter sur des solutions de remplacement à un coût compétitif. Force est de constater que, dans ce domaine, les embûches sont encore nombreuses et empêchent plusieurs producteurs de prendre un véritable virage écoénergétique. Voici quatre principaux enjeux ciblés par l'Union et les pistes de solution qui se dessinent à l'horizon.

# L'ACCÈS AU COURANT TRIPHASÉ

De nouvelles technologies permettent maintenant de remplacer des moteurs qui fonctionnent à partir de carburants fossiles par des moteurs électriques, par exemple, pour monter le foin dans les silos à ensilage, brasser les fumiers, activer les systèmes de pompes et d'irrigation, etc. Pour utiliser ces moteurs de nouvelle génération, les entreprises doivent avoir accès au courant électrique triphasé. Or, actuellement, plusieurs petites localités ne disposent pas d'un tel réseau et pour y avoir accès, les agriculteurs doivent débourser des sommes importantes.

L'Union demande donc au gouvernement de rendre disponible le réseau de distribution du courant triphasé en milieu rural afin de permettre aux exploitations de s'en prévaloir. Mentionnons que l'une des mesures annoncées dans la Politique énergétique du Québec 2016-2030 vise à mieux desservir les régions rurales avec ce type de courant. X

## LE CASSE-TÊTE DU COURANT TRIPHASÉ

L'absence d'accès au courant triphasé est une situation qui cause des maux de tête à plusieurs agriculteurs, comme en témoigne Julie Gagnon, propriétaire de la Ferme Ciboulette à Saint-Pierre-de-Lamy au Témiscouata.

« Comme on est tous sur la même phase de courant, lorsque la demande est forte, on subit d'importantes fluctuations de courant », résume-t-elle. La productrice donne l'exemple des érablières : « Lorsque le temps des sucres bat son plein, les nombreuses érablières du coin sont en demande. » Pendant cette période, lorsque les trayeuses de la Ferme Ciboulette sont en fonction, l'intensité de l'éclairage fluctue. Ce sont alors les bêtes – et le rendement – qui sont les principales victimes de ce casse-tête électrique. « La force de nos moteurs change et il y a des risques que ça saute, lance Mme Gagnon, visiblement découragée. On doit changer nos moteurs plus souvent. »

Pour Mme Gagnon, l'accès au courant triphasé serait la solution et permettrait à tous, tant les érablières que les autres producteurs et l'usine du secteur, de mieux cohabiter. Hydro-Québec rejette pourtant depuis plusieurs années les demandes de la municipalité de prolonger une ligne de 550 volts existante qui se trouve à moins de 10 kilomètres du village. Selon la loi, c'est la municipalité qui devrait défrayer les coûts pour le prolongement de la ligne. Julie Gagnon a fait de l'accès au courant triphasé son cheval de bataille. « La municipalité a parlé à Hydro. Les députés ont mis de la pression. Après plusieurs années à se battre, on commence à s'essouffler », laisse-t-elle tomber. À suivre. \*



« Plusieurs producteurs réclament depuis des années un accès au courant triphasé. Selon des études, nous sommes trop éloignés et pas assez payants. Pourtant, le gouvernement nous demande d'être plus efficaces, plus performants, plus compétitifs... et le courant triphasé fait partie des solutions. »

— Gilbert Marquis, président de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent



« L'énergie peut être un frein au développement de certaines exploitations situées dans des secteurs névralgiques. L'agriculture devrait pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels d'électricité et avoir accès à la tension triphasée, tout comme les grandes industries, surtout dans les régions nordiques comme la nôtre. Cela permettrait aux entreprises agricoles d'améliorer leur productivité en s'appuyant sur des technologies et des équipements plus performants. »

> - Yvon Simard, président de la Fédération de l'UPA du Saguenay—Lac-Saint-Jean



« En Outaouais-Laurentides, les entreprises agricoles sont encore trop nombreuses à ne pas avoir accès à un approvisionnement en électricité régulier sans fluctuation ni interruption de service quotidien. J'aurais cru qu'au 21e siècle, le combat pour l'électrification des campagnes serait chose du passé et pourtant... La distribution de l'électricité n'est toujours pas équitable dans toutes les régions du Québec. Ce n'est pas parce qu'on nous dit que c'est normal qu'il faut l'accepter. »

> - Richard Maheu, président de la Fédération de l'UPA d'Outaouais-Laurentides

# DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ QUI **FAVORISENT LA COMPÉTITIVITÉ**

Selon les productions, l'usage de l'électricité est variable et le coût de cet intrant peut représenter jusqu'à 20 à 30 % des dépenses, comme c'est le cas dans le secteur serricole. Pour assurer la croissance de ce dernier, les Producteurs en serre du Québec (PSQ) demandent depuis plusieurs années des tarifs compétitifs par rapport aux autres provinces ou d'autres sources d'énergie. L'éclairage additionnel pour la photosynthèse est une option mise en place en 2014 au bénéfice des serriculteurs. Mais les conditions d'admissibilité, qui exigent un seuil de 400 kW de puissance, favorisent davantage les serres de taille importante.

L'Union et les PSQ travaillent donc avec Hydro-Québec afin d'obtenir un accès plus universel à ce type de mesure.

D'autres solutions de remplacement telles que la biométhanisation ont aussi été évaluées, et il ressort clairement de ces analyses que sans un incitatif économique (subvention ou achat par Hydro-Québec de l'électricité produite par l'agriculteur), il est difficile de rentabiliser cette technologie. \*

# DES PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ADAPTÉS

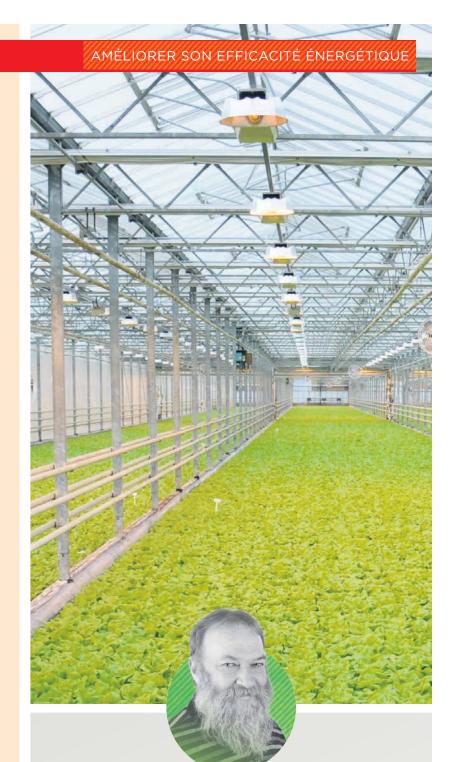
Les producteurs agricoles et forestiers sont à l'affût des nouvelles technologies et de pratiques leur permettant d'abaisser la part des dépenses d'énergie dans leur coût de production. Cette clientèle répond bien aux divers programmes développés pour améliorer l'efficacité énergétique. Pensons au programme Produits agricoles efficaces d'Hydro-Québec qui a été lancé en 2006, et qui a permis de faire des économies d'énergie de 98,87 GWh. De plus, la clientèle agricole a participé activement aux programmes ÉcoPerformance et Biomasse forestière résiduelle implantés par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) à l'automne 2013.

L'Union souhaite que les entreprises qui expérimentent l'utilisation de ces nouvelles technologies soient considérées comme des vitrines technologiques et obtiennent l'aide financière appropriée. L'UPA demande également la mise en place de programmes d'efficacité énergétique adaptés au monde agricole et forestier à long terme. Ces demandes devraient trouver écho dans la Politique énergétique du Québec 2016-2030. X

# **ACCESSIBILITÉ AU GAZ NATUREL**

Étant donné que le Québec a surtout développé son réseau électrique, la distribution du gaz naturel n'y est présente qu'à quelques endroits, majoritairement dans les grands centres. Tout comme pour le courant triphasé, les entreprises qui souhaitent obtenir du gaz naturel doivent assumer une grande partie de la facture liée à l'expansion du réseau.

L'Union demande au gouvernement du Québec d'accroître l'accessibilité du gaz naturel dans les campagnes québécoises afin de permettre aux exploitations de s'en prévaloir. X



« Le potentiel de croissance de l'industrie serricole du Québec ne fait aucun doute. Cependant, il y a une ombre au tableau : le coût encore élevé de l'énergie nécessaire au chauffage et à l'éclairage des serres. Au Québec, cela constitue un frein à la compétitivité de l'industrie, précipitant notamment la fermeture d'entreprises pourtant bien établies, et freinant l'entrée en jeu de nouveaux producteurs, dont la relève agricole. L'électricité, cette énergie renouvelable produite en surplus à certains moments de l'année, pourrait faire partie de la solution si on la rendait accessible, à coût abordable pour la production en serre québécoise. »

> — André Mousseau, président des Producteurs en serre du Québec

# LES ÉNERGIES RENOUVELABLES - PETIT LEXIQUE

On parle fréquemment d'énergies renouvelables par opposition aux énergies fossiles, produites à partir de pétrole, de charbon ou de gaz naturel, et dont les ressources sont limitées. La nouvelle Politique énergétique du Québec 2016-2030 du gouvernement du Québec est claire à cet égard. Elle vise à augmenter la part des énergies renouvelables et à réduire la consommation de produits pétroliers.



L'hydro-électricité, principale source d'énergie renouvelable, occupe encore une place de choix dans notre portefeuille éner-

Les défis : l'accès au courant triphasé, des tarifs trop élevés pour certains secteurs de production.



La biomasse est produite à partir de cultures pérennes, comme le panic érigé et l'alpiste roseau. Elle peut être densifiée sous forme de granules et utilisée dans des chaudières à vapeur et des appareils générateurs de chaleur. En plus de faciliter l'entreposage, la densification permet d'obtenir un meilleur pouvoir calorifique et de réduire les émissions nuisibles. Dans le cas de la biomasse ligneuse, notamment le bois, on parle de combustion directe à partir de copeaux.

Les défis : le coût d'acquisition des machineries et les normes d'émission pour les unités de moins de 3 MW.



La géothermie s'appuie sur la constance de la température à quelques mètres sous la surface du sol, soit 10 °C en moyenne au Québec, hiver comme été. Un système géothermique se compose essentiellement d'une thermopompe et d'un circuit souterrain où circule un liquide qui réchauffe ou refroidit, selon la saison.

Les défis : la géothermie représente un investissement important avec un temps de retour sur investissement conséquent et nécessite de la superficie pour les puits horizontaux.



**La biométhanisation**, c'est la production de biogaz à partir de matières organiques, par exemple les fumiers et lisiers soumis à l'action des bactéries dans une cuve hermétique. Les matières sont brassées et chauffées afin d'accélérer la fermentation et la production de biogaz. Ce biogaz peut être transformé en électricité, qui pour l'instant ne peut être vendu sur le réseau.

Les défis : le coût et l'entretien des équipements, les difficultés d'entreposage du biogaz et des contraintes réglementaires. Des améliorations doivent être apportées au programme pour que la vente d'électricité puisse



L'énergie éolienne est produite par la force que le vent exerce sur les pales d'une éolienne, reliées à un alternateur qui transforme l'énergie mécanique en énergie électrique. Cette source d'énergie doit ainsi être couplée à une autre source ou stockée. Depuis 2006, Hydro-Québec permet l'autoproduction d'électricité, mieux connue sous l'expression mesurage net.

Les défis : le coût, la durée de vie et l'entretien des appareils ainsi que le bruit. Des améliorations doivent être apportées au programme d'Hydro-Québec. Les démarches avec la société d'État se poursuivent. X

# UN VASTE CHANTIER, UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE

Pour l'Union des producteurs agricoles, la question de l'efficacité énergétique à la ferme représente un vaste chantier où il y a encore fort à faire pour bien documenter et faire connaître les besoins du secteur. Voici un aperçu des représentations réalisées tout au long de l'année.

Organismes	Mandats	Exemples de sujets abordés	
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)	- Présentation des dossiers - Sensibilisation - Partage d'informations	- Politique énergétique - Accessibilité au gaz naturel - Efficacité énergétique - Production d'énergie à la ferme - Réseau de distribution triphasé	
Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE)	- Entente de collaboration	- Suivi des programmes d'efficacité énergétique pour le secteur agricole	
Régie de l'énergie	- Statut d'intervenant accordé par la Régie pour représenter le secteur agricole dans divers dossiers	- Tarifs d'électricité qu'Hydro-Québec dépose à la Régie annuellement - Mesures agricoles déposées à la Régie par HQ (2013) - Conditions de service en électricité déposées à la Régie par HQ (2016)	
Hydro-Québec (HQ)	- Concertation - Participation aux comités de liaison UPA-HQ et au comité sur les tensions parasites	- Réseau de distribution triphasé - Tensions parasites - Dossier tarifaire - Représentant UPA au chantier (RUPAC) pour les infrastructures - Compteurs communicants - Autoproduction d'énergie - Efficacité énergétique - Lignes de transport	

# **QUELQUES CAS CONCRETS**

#### QUAND UN SYNDICAT LOCAL PREND LES CHOSES EN MAIN

Alors que les relations étaient sous tension depuis plusieurs années entre les producteurs de Mirabel et Hydro-Québec, le syndicat local a pris le taureau par les cornes. Une intervention qui a permis d'éviter les « courts circuits ». Selon plusieurs producteurs de la région, les installations d'Hydro-Québec n'avaient pas suivi l'augmentation des besoins en énergie électrique. Elles étaient désuètes et endommageaient les équipements de ferme.

Bris de moteur, grandes fluctuations de courant, transformateurs abaisseurs d'une trop faible capacité, lignes électriques d'un calibre inadéquat... La liste des problèmes liés au réseau de distribution d'Hydro s'allongeait et les interventions réalisées sur le terrain par la société d'État n'étaient souvent que temporaires. Devant cette impasse, les producteurs se sont tournés vers le Syndicat de l'UPA de Ste-Scholastique-Mirabel. C'est l'administrateur Réal Brière qui a mis la puce à l'oreille de ses collègues. Le Syndicat a rapidement répertorié les cas problématiques et demandé l'avis de maîtres-électriciens. Avec l'aide de la responsable du dossier à l'UPA, Isabelle Bouffard, le Syndicat a adressé une demande formelle à Hydro-Québec.

À la suite de ces actions concertées, le dossier s'est réglé en quelques semaines. « Nous avons pu rassembler l'expertise et définir les meilleurs canaux de communication pour rejoindre efficacement nos institutions publiques », souligne fièrement Réal Brière. 🗶

# CHAUFFER SES SERRES À LA BIOMASSE

.....

Lorsque Gabriel Beauregard a commencé à produire des tomates de serre en 1971, son premier plein d'huile lui a coûté 14 cents le gallon. On connaît la suite : dans les décennies suivantes, le prix du pétrole a monté en flèche. Excel-Serres a pris le virage de la biomasse en 2002. Une décision à l'avant-garde que l'ancien propriétaire ne regrette pas, malgré les embûches qui se sont dressées sur son parcours. « Je me rends compte aujourd'hui que les technologies n'étaient pas au point en 2002 et que la plupart des conseillers avaient des compétences limitées en chauffage à la biomasse, souligne-t-il. Ça nous a apporté des problèmes, notamment avec notre chaudière. »

M. Beauregard n'a cependant plus de doute : la qualité des équipements et le savoir-faire des conseillers sont maintenant au rendez-vous. À ses yeux, les producteurs qui veulent se doter d'un système à la biomasse doivent absolument s'entourer de bons conseillers. « Aujourd'hui, en agriculture, on n'est plus dans les ligues pee-wee. On joue dans la ligue nationale. Il y a peu de place à l'erreur. C'est pourquoi il faut bien s'entourer. »

#### GARDER LA TÊTE HORS DE L'EAU

« Pendant plusieurs années, le prix de l'huile était insoutenable. C'était une véritable crise, se rappelle Gabriel Beauregard. Les producteurs serricoles qui utilisaient encore le pétrole ont vu leurs marges de profit disparaître. » En 2013, M. Beauregard s'est doté d'une nouvelle chaudière, de qualité supérieure. C'était juste avant de vendre son entreprise à Dominique Fortier. « Le fait que les serres soient chauffées à la biomasse, ça a pesé dans la balance pour l'achat de l'entreprise, affirme la nouvelle propriétaire. Les coûts d'énergie sont beaucoup plus intéressants. » 🗶



## **UN SIROP MOINS CHER** À PRODUIRE ET PLUS ÉCOLO

Jean-Marie Gilbert a été un des premiers acériculteurs du Témiscouata à changer son évaporateur au mazout pour un autre à la biomasse aux granules il y a trois ans. « Je ne retournerai jamais à un équipement à l'huile! » lance-t-il, visiblement emballé. Ces nouvelles technologies diminuent de moitié le coût de l'énergie. Avant, produire un baril de sirop coûtait environ 35 \$; aujourd'hui, le coût de production se situe autour de 18 \$ du baril.

Ce nouvel équipement est beaucoup plus malléable. « On peut jouer avec l'intensité et on peut arrêter complètement l'évaporateur en moins de 20 minutes », confirme Jean-Marie Gilbert. Le producteur assure également que, grâce à la Coopérative Agroénergie de l'est, l'approvisionnement en granules est assuré et leur qualité est stable.

« Avec un évaporateur électrique, on parle d'un coût de production qui tourne autour de 6 \$ du baril », calcule pour sa part le représentant des Clubs d'encadrement acéricoles du Québec, Jacques Boucher. Les évaporateurs électriques sont cependant plus coûteux et ont une capacité de production limitée.

#### UNE ÉNERGIE VERTE

Les évaporateurs de nouvelle génération sont aussi plus écologiques. « Si demain matin toutes les entreprises acéricoles du Québec passaient à la biomasse ou à l'électricité, on éliminerait 12 millions de litres de pétrole, illustre M. Boucher. Si le Québec veut rester un leader mondial en acériculture, alors pourquoi ne pas offrir un sirop qui soit carboneutre? \*



## LA BIOMASSE FORESTIÈRE DE PLUS **EN PLUS PRISÉE**

L'utilisation de la biomasse forestière gagne en popularité chez les agriculteurs. Ce mode de chauffage comporte son lot d'avantages, aux dires de l'ingénieur forestier Jean Gobeil. « Un des principaux avantages demeure le faible coût d'un chauffage à la biomasse, qui est beaucoup plus bas que celui des autres types d'énergie », explique celui qui est également associé à la firme Gobeil Dion & Associés.

Tout n'est pas rose, cependant, pour cette énergie verte. « Une chaudière biomasse coûte trois fois plus cher qu'une chaudière au propane », illustre M. Gobeil. Sans aide gouvernementale, la période de retour sur investissement dépasserait 10 ans, dit-il. Les producteurs peuvent néanmoins compter sur le programme d'aide financière ÉcoPerformance du gouvernement du Québec. Selon le spécialiste, l'équipement nécessaire pour la réserve de granules ou de copeaux de bois est beaucoup plus encombrant que celui pour un chauffage au combustible fossile, ce qui demande une meilleure gestion de l'espace à la ferme.

#### L'AVANTAGE D'UNE FILIÈRE FORTE

La filière de la biomasse forestière est de plus en plus structurée. Elle regroupe tout le savoir-faire de l'industrie, de la forêt jusqu'au producteur. « Grâce à cette filière bien organisée, l'offre de biomasse, particulièrement sous forme de copeaux, est considérable. Les producteurs n'ont pas à s'inquiéter de la disponibilité des produits », souligne Jean Gobeil. L'ingénieur assure aussi que le prix et la qualité des copeaux et des granules sont assez stables. \*

# TROIS CONSEILS POUR RÉUSSIR SA CONVERSION À LA BIOMASSE

- > Bien identifier son besoin en énergie thermique afin de choisir une chaudière de bonne dimension:
- > Choisir la forme de biomasse (granules ou copeaux) selon les fournisseurs disponibles dans un rayon de 100 km;
- ▶ Bien planifier la conversion vers un système à la biomasse en faisant appel à des spécialistes dont l'expertise est reconnue.

## **ÉNERGIE ÉOLIENNE : LES PRODUCTEURS** RESTENT SUR LEUR APPÉTIT

L'utilisation de l'énergie éolienne en agriculture laisse les producteurs mi-figue mi-raisin. Au début des années 2010, une vague d'agriculteurs s'est lancée dans l'aventure de l'énergie éolienne. Or, jusqu'à présent, les résultats sont mitigés. « La plupart des éoliennes installées dans les fermes du Québec ne fonctionnent pas. Elles tournent, mais n'envoient pas le courant au bon endroit dans le réseau ou sont brisées et nous n'avons pas de soutien du vendeur, qui est en faillite », affirme le représentant du Regroupement de producteurs avec éolienne du Québec, Claude Lapointe. Selon lui, les promesses de rendement sont loin d'avoir été tenues. Depuis, une vingtaine de producteurs ont décidé de laisser tomber ce type d'énergie pour se tourner vers les panneaux solaires.

L'énergie éolienne était pourtant prometteuse. « On pensait pouvoir faire baisser nos coûts d'électricité et rentabiliser notre investissement en 10 ans, selon les chiffres avancés par les vendeurs », affirme M. Lapointe. L'éolienne présenterait des désavantages comme le bruit et une gestion des réparations plus compliquée vu la hauteur de l'équipement.

#### CONSEIL D'AMI

Claude Lapointe conseille aux producteurs de bien s'informer avant de participer au programme gouvernemental. Avant d'investir, il rappelle combien il est important de planifier son projet avec l'aide d'un véritable expert dont la technique est reconnue. Le producteur reste positif et continue de croire qu'il a fait le bon choix. « En Europe, ça fonctionne bien. Lorsqu'on va être capables de faire fonctionner nos éoliennes à leur pleine capacité, ça pourrait être très avantageux. » 🗶

## LA BIOMÉTHANISATION DANS **LE PORC: ENCORE LOIN DE LA COUPE AUX LÈVRES**

À la Ferme Famille St-Hilaire, de Saint-Odilon-de-Cranbourne, le projet de biométhanisation n'a pas rempli ses promesses. Au début des années 2000, la famille St-Hilaire a participé à un projet-pilote pour chauffer au biogaz sa salle de mise bas et sa pouponnière à partir du lisier produit à la ferme. « Grâce à ces installations, on pouvait produire notre propre électricité », raconte le copropriétaire de la ferme familiale, Ali St-Hilaire. « Le chauffage au biogaz a amélioré le confort des animaux, fait-il remarquer. C'est une énergie qui amenait une température plus sèche et beaucoup plus confortable dans notre pouponnière et notre maternité. » Après avoir passé par le processus de biométhanisation, le lisier épandu au champ était presque sans odeur. « Ça, c'était un gros avantage », affirme M. St-Hilaire.

#### UN PROJET AVORTÉ

La lune de miel a cependant été de courte durée. « Après seulement huit ans, tout le système était désuet et c'était devenu dangereux », se désole Ali St-Hilaire. Les bioréacteurs, fabriqués à partir de silos à grains, étaient oxydés. « Il y avait de grosses plaques de métal qui tombaient par terre », dit-il. De plus, la rentabilité promise n'a jamais été au rendez-vous. Les St-Hilaire ont également été victimes d'un incendie à la suite d'un problème causé par leur production d'électricité. « On a été sur le bord de fermer nos portes », assure le responsable du projet.

S'il a finalement décidé de démanteler ses installations en 2014, Ali St-Hilaire croit encore aux vertus de la biométhanisation. « Au Québec, on est une vingtaine d'années en retard sur l'Europe. Il faut apprendre davantage de leur expérience », estime-t-il. \*



En 2008, l'expérience d'Ali St-Hilaire était présentée aux lecteurs de Porc

# EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET INNOVATION **EN MAURICIE**

# UN PROJET COLLECTIF D'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Si les producteurs sont prêts à mettre les bouchées doubles pour sauver la planète, les solutions qui leur sont offertes demeurent encore trop souvent hors de prix. C'est du moins la grande conclusion d'un projet d'analyse énergétique à la ferme réalisé par la Fédération de l'UPA de la Mauricie et ses partenaires.

Une trentaine de producteurs se sont prêtés au jeu de l'audit énergétique. Un expert a visité leur ferme pour dresser le portrait de leur consommation. Il a fait ses recommandations pour améliorer le chauffage, la ventilation, l'éclairage, etc. Les producteurs étaient libres d'appliquer ou non celles-ci. « Les producteurs ne sont pas différents de monsieur ou madame Tout-le-Monde. On est tous conscients de l'importance d'augmenter le nombre de voitures électriques, mais il y a des coûts liés à ça », explique le conseiller en aménagement de la Fédération, Michel Tessier.

La recommandation la plus populaire a été d'améliorer l'éclairage dans les bâtiments, parce que la période de retour sur investissement pour ce genre de projet est assez courte. « Cependant, quand on vous parle de changer votre système de chauffage pour de la biomasse, ce n'est pas quelque chose qui peut se faire du jour au lendemain. Ce sont des investissements importants, amortis sur plusieurs années », dit-il.

#### UNE BONNE ÉVALUATION

Si cette expérience d'audit énergétique n'a pas donné tous les résultats souhaités, Michel Tessier invite tout de même les producteurs à consulter des conseillers en la matière pour continuer de réduire leur consommation en énergie. Il conseille également de bien estimer les coûts et la période de retour sur investissement avant de lancer un projet. Il met aussi les agriculteurs en garde contre l'évolution rapide des technologies. Il ne faut pas investir dans une technologie qui sera désuète avant que l'investissement soit rentabilisé. 🗶

## DES SÉCHOIRS À GRAINS DE NOUVELLE **GÉNÉRATION**

L'entreprise de Drummondville Aéronergie, spécialisée dans la récupération de chaleur, a mis sur pied un projet de séchoir à grains innovateur en partenariat avec la Fédération de l'UPA de la Mauricie. « Il y a une énorme perte de chaleur dans le processus de séchage des grains. Alors, pourquoi ne pas faire un projet collectif pour trouver une solution à ce problème? » s'est demandé le conseiller en aménagement de la Fédération, Michel Tessier.

Le concept est simple : utiliser une technologie qui a fait ses preuves dans le milieu industriel et l'adapter pour le séchage des grains. « On ne parle pas ici d'un nouveau séchoir, mais bien d'une modification de séchoir », précise M. Tessier. L'air qui s'échappe lors du séchage des grains est chaud et humide. Le nouvel équipement récupérerait cette vapeur perdue, la débarrasserait de son eau, avant de retourner un air chaud et sec dans le séchoir. Selon les calculs des ingénieurs, cette innovation diminuerait de 50 % la consommation de propane. « Il y a une importante réduction des gaz à effet de serre liée à ça », souligne le conseiller. Il estime qu'un tel système coûterait environ 150 000 \$, avec un retour sur investissement en moins de cinq ans.

#### UN PROJET D'AVENIR

Si le projet a été retardé par l'arrêt temporaire de certains programmes gouvernementaux d'aide financière, il verra le jour sous peu. Les plans sont déjà adaptés pour le milieu agricole. La Fédération a quant à elle organisé une rencontre entre l'entreprise Aéronergie et une douzaine de producteurs qui ont pu faire part de leurs suggestions. « C'est un projet d'avenir très prometteur », s'enthousiasme M. Tessier. X

#### **QUAND BIOMASSE RIME AVEC** RENDEMENT

La Ferme Tomchyrs, de Saint-Boniface, produit 120 000 poulets et 6 000 dindes annuellement. Voyant le prix du gaz augmenter d'année en année, les propriétaires René Gélinas et Lise Grenier ont décidé de revoir leur consommation énergétique. En 2008-2009, ils ont réalisé une analyse énergétique de leur ferme grâce au projet d'audit de la Fédération de l'UPA de la Mauricie. Inspirés par les recommandations de l'expert technique, ils ont installé des lumières DEL dans leurs cinq poulaillers et autres bâtiments.

Les deux propriétaires ont aussi décidé d'aller au-delà du rapport, en installant dès 2010 un système de chauffage à la biomasse. « On ne savait pas trop dans quoi on s'embarquait. Ce n'est pas comme s'acheter une voiture : c'est un projet beaucoup plus complexe, raconte René Gélinas. On a joué à la roulette russe. » M. Gélinas et sa conjointe ont investi 800 000 \$ dans ce système à la biomasse, qu'ils ont mis à jour en 2015 au coût de 150 000 \$. Ce nouvel investissement a permis entre autres d'automatiser l'entretien.

#### UN RENDEMENT SUPÉRIEUR

Cinq ans plus tard, les résultats sont plus que satisfaisants, estime René Gélinas. « On voulait réduire nos coûts d'énergie et on a réussi! » s'exclame-t-il. Non seulement l'utilisation de la biomasse lui coûte trois fois moins cher que le propane, mais le confort des oiseaux grâce à l'air plus sec que procure ce chauffage - et donc le rendement est nettement supérieur. « Au départ, je me sentais comme si j'avais embarqué dans un bateau plein de trous. J'aurais pu couler au milieu de l'océan, se souvient M. Gélinas. Finalement, une fois que tout est installé, je ne voudrais plus l'enlever! » \*



## À QUAND LE TRACTEUR ÉLECTRIQUE?

Jean-Marc Pittet est assis dans sa voiture Tesla, côté conducteur, et avance sur l'autoroute. Pourtant, il ne conduit pas. Sa voiture est en mode « pilote automatique ». Inspiré par cette nouvelle technologie, le propriétaire de l'entreprise ELMEC a décidé d'adapter le concept aux tracteurs agricoles.

Son idée? Un tracteur hybride qui fonctionnera sur le pilote automatique, sans opérateur. Ce tracteur robot, complètement autonome, pourra travailler dans les champs 24 heures sur 24.

La machine fonctionnera comme une locomotive. Elle sera munie d'un moteur à essence, qui alimentera une batterie. Cette batterie accumulera l'énergie et prendra la relève lorsqu'il y aura une demande de puissance plus élevée. « Ce sera beaucoup moins polluant que les moteurs diesel traditionnels », assure Jean-Marc Pittet, sans pouvoir chiffrer l'économie d'énergie.

Vu sa capacité à travailler sans arrêt, le tracteur sera plus petit. « Ce seront donc des machines plus efficaces qui permettront d'augmenter les rendements, de diminuer les coûts de production et d'assurer une meilleure qualité de vie aux agriculteurs. »

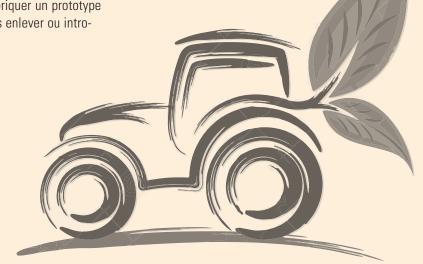
#### SARCLER SANS EFFORT

Ce tracteur robot sera d'abord destiné aux producteurs maraîchers. « On va fabriquer un prototype dédié au sarclage qui pourra reconnaître les mauvaises herbes, pour ensuite les enlever ou introduire les herbicides, plant par plant », résume Jean-Marc Pittet.

#### UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

L'entreprise ELMEC travaille de concert avec le Cégep de Victoriaville. La Fédération de l'UPA de la Mauricie soutient aussi le projet. « C'est très porteur. C'est une innovation qui permettrait de diminuer notre consommation énergétique », souligne Michel Tessier. Le prototype de ce tracteur robot pourrait être prêt dès l'été 2017, espère l'idéateur du projet. X

Avec la collaboration spéciale d'Audrey Desrochers.





LES TERRES AGRICOLES DANS LES TERRES AGRICOLLA MIRE DES PROJETS ÉNERGÉTIQUES

Ce mois-ci, L'U complète son dossier sur l'énergie en abordant la question des projets d'infrastructures de production et de transport d'énergie en territoire agricole amenés par des promoteurs qui sont de plus en plus nombreux à vouloir s'implanter sur nos terres. Un dossier chaud, qui revient régulièrement dans l'actualité, et qui touche un nombre croissant d'entreprises agricoles et forestières dans la plupart des régions du Québec.

# **UN TERRITOIRE** DE PLUS EN PLUS CONVOITÉ

Depuis quelques années, le territoire agricole et forestier est fortement convoité par des promoteurs énergétiques. Gazoducs, oléoducs, lignes de transport d'électricité et éoliennes, voilà autant de projets qui prévoient empiéter sur la zone agricole et menacent la pérennité de l'agriculture et de la forêt. Les réseaux de transport par pipelines ou lignes électriques traversent de très vastes territoires du point A au point B. Or, entre les deux se trouvent presque immanguablement des terres agricoles et forestières.

Ces projets ont tous un point en commun : ils portent atteinte aux entreprises agricoles et forestières et entravent leurs activités. En venant gruger ici et là le territoire, ces infrastructures engouffrent de précieuses superficies localisées en zone agricole qui, faut-il le rappeler, compte pour à peine 4 % du territoire du Québec.

Ainsi, les uns à la suite des autres, les promoteurs développent leurs projets sans prendre en considération les impacts cumulatifs à moyen et long terme sur nos terres. Une vision d'ensemble et à long terme s'impose. \*

## LE TERRITOIRE AGRICOLE EN CHIFFRES

1,2%

du territoire du Québec est zoné agricole (zone verte)

est composé de terres agricoles est en cultures

Revue de l'Union des producteurs agricoles

# PROTÉGER LES TERRES, LES DROITS ET LES INTÉRÊTS **ÉCONOMIQUES DES PRODUCTEURS**

D'entrée de jeu, l'Union est contre l'implantation de projets non agricoles en zone verte, surtout lorsque ceux-ci augmentent les risques de pollution des terres et de l'eau. La zone agricole doit être réservée aux activités agricoles.

Cependant, l'organisation se doit d'avoir une approche pragmatique, notamment lorsqu'il s'agit de projets d'intérêt public pour lesquels les promoteurs ont des pouvoirs d'expropriation. Dans un tel contexte, l'Union concentre ses efforts à protéger les terres, les droits et les intérêts économiques des producteurs. Elle travaillera, entre autres, à faire adopter le tracé de moins d'impact sur le monde agricole et forestier. L'UPA est proactive et ne rate aucune occasion de se faire entendre en faisant les représentations qui s'imposent et en menant les dossiers en collaboration avec les fédérations régionales concernées ainsi qu'avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec. X



RÈGLE DE BASE:

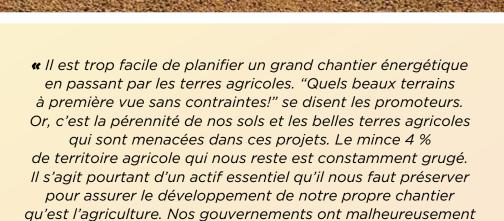
LA ZONE AGRICOLE DOIT ÊTRE RÉSERVÉE AUX ACTIVITÉS AGRICOLES.

Lorsque l'intérêt public le justifie, faire adopter le tracé de moindre impact :

- ▶ Favoriser les emplacements à l'extérieur des limites de la zone agricole en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);
- → Privilégier les emplacements sur les terres dont le potentiel agricole ou forestier est le plus faible;
- ▶ Protéger les terres cultivables ayant un bon potentiel, les cultures pérennes et les boisés à haute valeur de conservation;
- Respecter l'orientation des limites des lots, des concessions ou de tout autre élément du cadastre (éviter les tracés en oblique par rapport à ces limites).

De façon générale, les promoteurs vont privilégier le recours aux surfaces occupées par des infrastructures publiques déjà existantes (oléoducs, lignes de transport d'électricité, autoroutes, etc.).

L'objectif pour l'Union est de réduire les contraintes à la pratique des activités agricoles et forestières sans compromettre la sécurité et l'intégrité des infrastructures. \*



- Yvon Simard, président, Fédération de l'UPA du Saguenay—Lac-Saint-Jean

tendance à endosser ces projets en oubliant

ces enjeux pourtant fondamentaux. »





« Le transport de l'énergie en milieu agricole nous préoccupe tous. Nous sommes déchirés entre nos besoins en énergie et la sauvegarde de nos terres, le patrimoine à laisser aux prochaines générations. Nous ne devons pas uniquement penser à aujourd'hui, mais aussi aux impacts que peut causer dans le futur l'implantation d'une tour, d'une éolienne ou d'un gazoduc... Soyons vigilants! »

Gilbert Marquis, président, Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

# **UNE PIÈCE MAÎTRESSE: L'ENTENTE-CADRE**

Les ententes-cadres sont au cœur de la stratégie mise en place par l'Union pour protéger les agriculteurs touchés par des projets d'infrastructures de production et de transport d'énergie. Voici ce que le 1er viceprésident de l'UPA et responsable des dossiers énergétiques, Pierre Lemieux, a à dire sur le sujet.

#### QU'EST-CE QU'UNE ENTENTE-CADRE?

À la base, les producteurs ne veulent pas de ces projets d'infrastructures en zone agricole. Cependant, quand on n'a pas le choix et que le projet va de l'avant, l'UPA négocie une entente-cadre avec le promoteur. Celle-ci contient tous les paramètres nécessaires pour minimiser les impacts de la réalisation du projet sur les terres. C'est notre responsabilité de nous assurer que la zone agricole est le moins perturbée. C'est la mission de l'Union : défendre les agriculteurs.

## **QUELS SONT LES AVANTAGES** DE CETTE NÉGOCIATION?

Le rapport de force est inégal entre un producteur et un promoteur, qui peut se payer les services de nombreux avocats. L'entente vient ici rééquilibrer le tout grâce à l'élaboration de documents juridiques approuvés. Elle assure aussi une uniformité dans les compensations. Ça évite qu'un promoteur fasse des offres à géométrie variable, selon la personne à qui il parle. Ca permet également à chaque producteur d'obtenir une compensation adéquate, ce qui n'est pas toujours le cas quand les ententes sont négociées à la pièce.

# **EST-CE QUE CES ENTENTES** ONT UN IMPACT SUR LES DROITS D'EXPROPRIATION?

Ces projets viennent souvent avec des droits d'expropriation, ce qui limite les marges de manœuvre des producteurs. L'Union s'implique pour que les conditions soient le plus avantageuses possible pour le producteur.

#### **AVEC QUI AVEZ-VOUS**

#### **DES ENTENTES?**

Nous avons des ententes avec Hydro-Québec et Ultramar. On a aussi entamé des négociations avec Gaz Métro à propos d'un projet spécifique qui, finalement, n'a pas été mis en œuvre. De plus, on essaie de développer une entente globale avec eux. On est également en discussion avec Énergie Est.

## PARLEZ-NOUS DE L'UNE DE CES ENTENTES-CADRES.

Prenons l'exemple du projet de pipeline souterrain d'environ 250 km de long, construit entre la raffinerie d'Ultramar à Lévis et son centre de distribution à Montréal-Est, que nous avons négocié en 20061. C'était la première fois qu'on négociait une entente aussi globale pour un pipeline. On a réussi à baliser les façons de faire, mais on s'est également assurés que les mesures prévues à l'entente soient respectées grâce à l'embauche d'un représentant de l'UPA au chantier (RUPAC).

## DEPUIS QUAND NÉGOCIEZ-VOUS CE TYPE D'ENTENTES?

Les premières négociations pour conclure une entente-cadre ont eu lieu avec TransCanada PipeLines au début des années 1980. Par la suite, des discussions ont été amorcées avec Hydro-Québec pour finalement en arriver à l'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier en 1986. C'est vraiment ça qui a tracé la voie aux ententes qui allaient suivre. Ça a renforcé le rôle de l'UPA, qui a toujours été là pour défendre les producteurs. \*

1. Pipeline Saint-Laurent



## QUE CONTIENT **UNE ENTENTE-CADRE?**

▶ Des mesures d'atténuation des impacts minimisant les effets sur les terres agricoles et forestières;

-----

- ▶ Des règles concernant certaines zones délimitées autour des infrastructures de transport d'énergie : activités permises, activités nécessitant des autorisations et activités interdites, surtout dans le cas des oléoducs ou des gazoducs;
- ▶ Des modes de compensation pour les pertes encourues et des modes de calcul pour l'acquisition des servitudes;
- > Certains aspects juridiques tels que responsabilités des parties, conventions d'options, de servitude, de travail, etc. 🗶

# UNE PRÉSENCE DE L'UNION **SUR LES CHANTIERS**

Le travail de « chien de garde » de l'Union se déploie jusque sur les chantiers lorsqu'un projet énergétique en est à l'étape de la construction. En effet, en vertu des ententes-cadres négociées, un représentant de l'UPA au chantier (RUPAC) est en place pour observer les travaux et confirmer qu'ils sont conformes aux mesures d'atténuation convenues avec le promoteur. Le RUPAC devient en quelque sorte les yeux et les oreilles de l'Union et agit comme intermédiaire et facilitateur entre les producteurs concernés et le promoteur.

#### **QUE FAIT LE RUPAC**

Un lundi matin, Pierre Baril reçoit l'appel d'un producteur. Le déplacement des véhicules sur le chantier de l'oléoduc cause des problèmes sur ses terres. M. Baril quitte donc le bureau et se rend sur le terrain pour évaluer la situation. Depuis 2010, lui et ses collègues de la coopérative Terra-Bois sont les yeux et les oreilles de la Fédération de l'UPA d'Outaouais-Laurentides en tant que RUPAC.

« Le RUPAC, c'est l'intermédiaire entre les producteurs et l'entreprise qui passe sur leur propriété, explique Pierre Baril. Notre rôle est de s'assurer que l'entente-cadre soit appliquée correctement sur le terrain. » Accessibilité au chantier, transport des équipements, pertes de production, remise en état du terrain après les travaux... Le RUPAC doit demeurer aux aguets et être prêt à intervenir en tout temps. Quand il constate que des pratiques vont à l'encontre des mesures d'atténuation négociées, il réagit et en informe le producteur et l'Union afin de faire rectifier le tir.

### UN TRAVAIL DE COLLABORATION

Pierre Baril a commencé comme RUPAC dans le cadre d'un projet de construction d'une ligne de transport d'électricité en Outaouais. Depuis, les projets se succèdent. Actuellement, deux personnes de Terra-Bois surveillent un chantier d'Enbridge entre Terrebonne et Sainte-Justine-de-Newton. « Avec le temps, on a réussi à établir un bon niveau de collaboration avec Hydro-Québec et Enbridge, souligne M. Baril. La majorité des problèmes viennent des sous-traitants, qui sont moins familiers avec les mesures prévues en milieux agricole et forestier. »

« Pour bien exécuter son mandat, le RUPAC doit connaître les ententes-cadres négociées par l'UPA sur le bout des doigts. Il doit aussi savoir discuter, négocier et argumenter », note Pierre Baril. Les interventions du RUPAC sont appréciées par les producteurs, parce qu'elles évitent souvent que la situation dégénère. X

« La zone agricole ne doit pas être l'option par défaut pour accueillir les infrastructures de transport. La terre agricole est une ressource indispensable, sans laquelle l'agriculture est impossible. Je rêve du jour où le transport de l'énergie se fera avec un empiétement minimal et où les inconvénients subis par les agriculteurs seront reconnus à leur pleine valeur. »

> - Richard Maheu, président, Fédération de l'UPA d'Outaouais-Laurentides





« La Fédération de l'UPA de la Mauricie dit non au projet Oléoduc Énergie Est! L'éventuel oléoduc Énergie Est traversera bon nombre de terres agricoles et forestières en Mauricie, incluant nos rivières d'importance, dont la Saint-Maurice, la Batiscan et la Maskinongé. La filière bioalimentaire représente 7 % de l'activité économique de notre région. Nous occupons 16 % du marché de l'emploi. Il est établi que le projet Énergie Est ne contribuera pas au développement économique. Toutefois, durant son implantation et les quarante années de son exploitation, et après la cessation des activités de cet oléoduc, des contraintes permanentes perturberont les activités agricoles et forestières. Le sol et l'eau, deux ressources vitales, seront exposés à d'inévitables risques de contamination. Et ces dangers ne sont pas hypothétiques. À la fin de juillet, la rupture d'un oléoduc a contaminé la rivière Saskatchewan Nord en déversant 250 000 litres de pétrole, ce qui a compromis l'approvisionnement en eau de plusieurs municipalités.

Est-il raisonnable de laisser passer 1,1 million de barils de pétrole par jour en zone agricole et forestière, et sous toutes les rivières de la Mauricie? »

- Jean-Marie Giguère, président, Fédération de l'UPA de la Mauricie

# UN TRAVAIL D'ÉQUIPE ET DE COLLABORATION

Dans tous les dossiers énergétiques, l'Union travaille en étroite collaboration avec le réseau d'aménagistes œuvrant dans les fédérations régionales. Ainsi, selon la nature du projet, l'UPA et/ou la fédération concernée feront les représentations appropriées et déposeront des mémoires auprès des instances autorisées. Les fédérations et leurs syndicats locaux, bien branchés sur le territoire, interviendront plus directement en ce qui a trait au choix du tracé ayant le moindre impact sur les terres et au respect des normes de l'entente-cadre négociée avec le promoteur.

#### L'ACTION DE L'UNION : QUELQUES EXEMPLES

- ▶ Rencontres et participations à des comités de travail avec les promoteurs : ententes-cadres, suivis de projets, etc.;
- ▶ Rencontres politiques de haut niveau et consultations;
- Interventions auprès des instances concernées (dépôts de mémoires et représentations);
- Accompagnement et soutien des fédérations régionales et des syndicats locaux dans leurs interventions et dans le suivi auprès des producteurs.

# L'ACTION DES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES, EN COLLABORATION AVEC LES SYNDICATS LOCAUX IMPLIQUÉS

- → Rencontres avec les promoteurs et les autres organismes concernés dans la région (MRC, municipalités, etc.);
- → Travail avec les syndicats locaux et les organismes impliqués dans la détermination de tracés de moindre impact;
- → Interventions auprès des instances concernées, notamment auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- > Embauche d'un RUPAC (au besoin);
- ▶ Surveillance de la mise en œuvre des ententes-cadres;
- ◆ Accompagnement des producteurs visés par les projets et diffusion d'information.

## UNE TABLE DE TRAVAIL DÉDIÉE AUX QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES

En raison de l'augmentation du nombre de projets, l'Union a aussi mis en place une table de travail composée de producteurs agricoles dont le mandat est de bien définir la vision de notre organisation sur toute la question énergétique. Les membres de la table réfléchissent aux différents enjeux, proposent des orientations et font des recommandations au conseil exécutif de l'Union.

#### UN RÉSEAU D'AMÉNAGISTES À VOTRE SERVICE

Au fil des ans, l'Union a aussi mis sur pied, au niveau régional, un réseau d'aménagistes. Possédant une solide expertise en matière d'aménagement du territoire, cette vingtaine de professionnels appuie l'organisation dans ses diverses représentations :

- ▶ Ils interviennent auprès du monde municipal pour des questions reliées au territoire agricole telles que :
  - schémas d'aménagement et de développement,
  - réglementations municipales et régionales;
- ➤ Ils conseillent notamment leur fédération pour l'émission des avis à la Commission de protection du territoire agricole sur les projets énergétiques, de télécommunication, de transport et d'utilité publique, qui se déploient en zone verte.

Lorsqu'il est question d'infrastructures de production ou de transport d'énergie, ces aménagistes travaillent à l'évaluation du tracé de moindre impact sur les terres et accompagnent leur fédération dans le cheminement du dossier. Ils sont aussi bien au fait du contenu des diverses ententes-cadres et du contexte réglementaire dans lequel nous évoluons.

Si votre entreprise est visée par un projet d'infrastructures et que vous souhaitez vous assurer que vos droits sont respectés, n'hésitez pas à les contacter. \*\*



# LE RÉSEAU DES AMÉNAGISTES

Fédération régionale	Nom	Téléphone	Courriel
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Patrick Martineau	819 762-0833	pmartineau@upa.qc.ca
BAS-SAINT-LAURENT	Mylène Gagnon	418 723-2424	mylenegagnon@upa.qc.ca
CAPITALE-NATIONALE— CÔTE-NORD	Gitane St-Georges	418 872-0770	gstgeorges@upa.qc.ca
CENTRE-DU-QUÉBEC	Martin Leblanc	819 293-5838	mleblanc@centre-du-quebec.upa.qc.ca
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Pierre Giguère	418 228-5588	pgiguere@upa.qc.ca
ESTRIE	Poste vacant	819 346-8905	
GASPÉSIE-LES ÎLES	Karina Espinoza-Rivière	418 392-4466	kriviere@upa.qc.ca
LANAUDIÈRE	Andréanne Aumont	450 753-7486	aaumont@upa.qc.ca
MAURICIE	Michel Tessier	819 378-4033	mtessier@upa.qc.ca
MONTÉRÉGIE	François Thomas	450 774-9154	francoisthomas@upa.qc.ca
OUTAOUAIS-LAURENTIDES	Guillaume Charest-Hallé	450 472-0440	gcharesthallee@upa.qc.ca
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	Lise Tremblay	418 542-5666	lisetremblay@upa.qc.ca



# **COUP D'ŒIL SUR QUELQUES PROJETS**

# ÉLECTRICITÉ

#### HYDRO-QUÉBEC (LIGNES DE TRANSPORT):

- ▶ LANAUDIÈRE : projet à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île (en chantier)
- ▶ LAURENTIDES : poste de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV (en service depuis juillet 2015)
- ➤ MONTÉRÉGIE : ligne à 230 kV de Saint-Césaire—Bedford (en service depuis 2014)
- > ESTRIE : interconnexion de la ligne Québec-New Hampshire (à l'étude, en cours d'audience au BAPE)

http://www.hydroquebec.com/projets-construction-transport/

#### PROMOTEURS PRIVÉS D'ÉOLIENNES

- > Plusieurs parcs éoliens sont en service (31), en construction (3) ou projetés (4).
- > Plusieurs éoliennes sont situées sur des terres agricoles et forestières. La plupart des fédérations régionales concernées ont suivi de près l'arrivée de ces projets.

http://www.hydroguebec.com/distribution/fr/marchequebecois/parc\_eoliens.html

# **OLÉODUC ET GAZODUCS** (PIPELINES)

#### **TRANSCANADA**

#### **ÉNERGIE EST**

Projet Énergie Est : projet de pipeline de 4 500 km qui transportera plus d'un million de barils de pétrole par jour de l'Alberta vers les raffineries de l'Est du Canada. Actuellement en cours : audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), audiences de l'Office national de l'énergie (ONE).

http://www.oleoducenergieest.com/?gclid=CLP5hfG47s4CFQxahgodH9MBag

#### TRANSCANADA PIPELINES LIMITED

Projet de prolongement Saint-Sébastien : prolongement sur 4 km en Montérégie (municipalité de Saint-Sébastien et de Pike River) d'une conduite qui transportera du gaz naturel (projet approuvé par l'ONE en août 2016).

#### **ENBRIDGE**

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9, un tronçon de 639 km qui transportera 300 000 barils de pétrole par jour de North Westover (Ontario) à Montréal. Audiences de l'ONE en 2013 et mise en service en 2015.

#### **ULTRAMAR**

Construction du pipeline Saint-Laurent, un réseau de 250 km qui transporte différents produits pétroliers raffinés (essence, diesel, mazout domestique et carburéacteur) de Lévis à Montréal. Entente Ultramar-UPA signée en 2006, rapport du BAPE en 2007 et mise en service en 2012. \*



## PROTÉGER LE **TERRITOIRE AGRICOLE**

Le projet de ligne de transport d'électricité Chamouchouane-Bout-de-l'Île continue de faire couler beaucoup d'encre. Depuis l'annonce de ce projet en 2010, l'UPA a travaillé de concert avec ses syndicats locaux pour trouver un tracé de moindre impact et le faire valoir auprès d'Hydro-Québec.

« Dans ce projet, la Fédération régionale de l'UPA de Lanaudière a joué le rôle d'agent de liaison entre les producteurs et le promoteur afin de protéger le territoire agricole », souligne le président Marcel Papin. Il s'agissait surtout de négocier avec Hydro-Québec pour trouver un tracé moins dommageable pour l'agriculture, la première proposition ayant soulevé la grogne des producteurs lanaudois. Ce tracé passait directement dans les contreforts de Saint-Ambroise-de-Kildare, au pied desquels se côtoient une zone agricole particulièrement dynamique ainsi que de nombreuses entreprises agrotouristiques bien établies, pour qui la beauté du paysage est d'une importance cruciale.

À la suite de pressions exercées par la Fédération et des citoyens, Hydro-Québec a été forcée de retourner à la planche à dessin, et ce, trois fois plutôt qu'une. « Le tracé actuel est un peu plus acceptable, parce qu'il évite de passer par Saint-Ambroise-de-Kildare. Je suis satisfait », soutient Marcel Papin, qui avoue que le travail de négociation n'a pas été facile. « C'est sûr qu'on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs, mais on a fait notre travail. »

La Fédération a procédé à l'embauche d'un représentant de l'UPA au chantier (RUPAC). Cet été, à l'étape du déboisement, celui-ci a d'ailleurs constaté que certains soustraitants empilaient le bois sans aucun tri dans des endroits difficilement accessibles, ce qui compliquait grandement la mise en marché. Un bel exemple de pratique qui, selon le RUPAC, doit être corrigée afin de maximiser la valeur du bois. L'UPA poursuit ses efforts pour faire respecter les droits des producteurs dans ce dossier. \*

# **DES ÉOLIENNES QUI DIVISENT**

Les projets d'éoliennes divisent les producteurs. Là où l'un voit des avantages financiers et une source d'énergie verte, l'autre voit une nuisance pour les terres et les paysages agricoles. Dans des dossiers aussi délicats, l'UPA se doit d'être à l'écoute des différents points de vue pour assurer un suivi auprès des promoteurs et défendre les agriculteurs, estime le 1er vice-président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, Jérémie Letellier.

« À la base, on ne peut pas cautionner ce genre de projets. Ça va à l'encontre de notre mission, soutient-il. Toutefois, si le projet va de l'avant, on a le devoir de s'assurer que les éoliennes sont installées dans les meilleures conditions possible et que les producteurs ne sont pas perdants. »

Les projets d'éoliennes sont nombreux en Montérégie. Certains passent bien, d'autres soulèvent la colère des agriculteurs. C'est ce qui s'est passé en 2010-2011 avec le projet de parc éolien de la compagnie TransAlta à Saint-Valentin. « Ça a fait un gros tollé. Finalement, le BAPE n'a pas recommandé d'aller de l'avant. » Actuellement, c'est l'entreprise Kahnawake Sustainable Energies qui veut se lancer dans l'aventure éolienne à Saint-Cyprien. Il s'agit d'un autre projet qui suscite beaucoup de controverse dans la communauté agricole, selon M. Letellier.

« Pour chaque projet, la Fédération rencontre les parties concernées et essaye de comprendre les positions de tout le monde. On tient compte du fait qu'il y a des producteurs qui veulent des éoliennes, mais aussi que les terres agricoles de la Montérégie sont une ressource rare et qu'il faut les protéger. » X



## **QUAND LES CHEMINS DE FER SONT** UTILISÉS POUR LE TRANSPORT D'ÉNERGIE

Directement touchés par la tragédie ferroviaire de 2013, les producteurs de la région de Lac-Mégantic collaborent avec la communauté au projet de nouveau tracé du chemin de fer. Un projet qui cible encore une fois le territoire agricole et qui s'apparente aux projets de transport d'énergie, mais qui comporte une charge émotive.

« Il y a des producteurs qui ont perdu des proches dans cette tragédie. C'est toute la communauté qui a été touchée », explique la présidente du Syndicat local de l'UPA du Granit, Lyne Girard. « On est solidaires des gens du centre-ville et on souhaite faire partie de la solution. »

Le syndicat local et la fédération régionale travaillent de pair avec les autres intervenants pour convenir d'un nouveau tracé qui aura le moins d'impact possible sur le secteur agricole et forestier, tout en évitant de traverser le centre-ville. « C'est une négociation collective », souligne Mme Girard, qui assure que son syndicat fera tout ce qui est en son pouvoir pour défendre les intérêts des producteurs. Elle souhaite également s'entendre sur les compensations à verser, afin que les producteurs n'aient pas à négocier à la pièce.

À l'heure actuelle, le syndicat a une proposition de tracé en main, mais les documents demeurent confidentiels. La prochaine étape sera donc d'évaluer les impacts de cette proposition sur le territoire agricole. \*

# L'UNION CONTRE LE PROJET OLÉODUC **ENERGIE EST**

Le projet de pipeline Énergie Est est toujours sur la sellette. En avril dernier, l'Union a fait connaître son opposition à celui-ci dans son mémoire destiné au BAPE. Elle y rappelait que les terres agricoles et forestières ont une valeur inestimable et sont à la base de l'alimentation de tous les Québécois. Ces terres ainsi que l'environnement doivent être à l'abri de tout déversement de pétrole et autres matières dangereuses. Pour toutes ces raisons, et dans un contexte de changements climatiques, l'Union est contre le projet d'Oléoduc Énergie Est.

Malgré cela, si jamais le projet est accepté, la négociation d'une entente-cadre avec Énergie Est constituera pour l'UPA un moyen de garantir une sécurité aux propriétaires fonciers.

Au Québec, le projet nécessitera la construction d'un oléoduc d'environ 650 km et traversera 830 cours d'eau. De plus, 75 % du tracé se trouve en milieu agricole, ce qui affecte le territoire de sept de nos fédérations (Montérégie, Outaouais-Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Capitale-Nationale—Côte-Nord, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent).

Alors que le processus de consultation connaît actuellement des ratés (les audiences du BAPE et de l'ONE étant suspendues), l'Union entend suivre de près ce dossier et poursuivre ses représentations, à titre d'intervenante dans le processus d'audience du BAPE et de l'ONE. À suivre...

## PAS D'EXPLORATION NI D'EXPLOITATION DE GAZ DE SCHISTE SUR NOS TERRES

Dans le cadre du projet de loi sur les hydrocarbures (PL106), l'Union demande au gouvernement du Québec de soustraire entièrement la zone agricole permanente de l'exploitation des hydrocarbures. Les impacts causés au secteur agricole advenant le développement de cette filière seraient trop nombreux et dommageables : pertes de superficie de culture, compétition pour l'eau, dangers pour la santé des agriculteurs et de leur famille, risque de contamination à long terme des sources d'eau et des sols. Tout cela est très préoccupant et inévitablement, les producteurs seraient les principaux concernés. En effet, la majorité des permis d'exploration ont été accordés pour des zones situées dans les basses terres du Saint-Laurent, là où l'on trouve des sols de grande qualité à fort potentiel agricole.

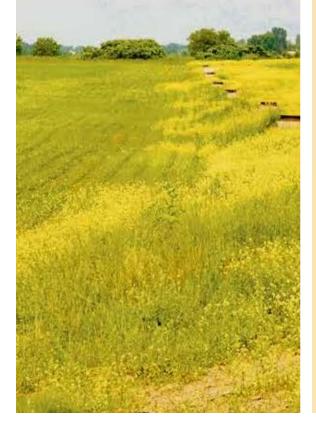
L'extraction d'hydrocarbures ne doit pas entrer en concurrence avec l'agriculture et la foresterie. Il s'agit d'un enjeu d'autonomie alimentaire que le gouvernement ne peut ignorer, d'autant que l'agriculture et la foresterie créeront toujours de la richesse contrairement à un puits qui se tarira.

Rappelons que le dossier des gaz de schiste n'a toujours pas passé le test de l'acceptabilité sociale. L'exploration et l'exploitation de cette ressource auraient pour effet de dégrader le climat social des régions rurales. X



« Le transport de l'énergie est essentiel pour desservir les populations rurale et urbaine. Parfois, cette énergie doit inévitablement passer sur des terres agricoles. Toutefois, l'espace occupé par ces infrastructures et les travaux qui s'y rattachent ne peuvent être gérés n'importe comment. N'oublions pas que les terres sont l'outil de travail des agriculteurs. Il faut donc constamment être vigilant afin de minimiser les impacts de ces infrastructures et de protéger les terres et les activités agricoles. Les ententescadres avec les promoteurs énergétiques permettent justement d'encadrer ce type de travaux »

- Christian St-Jacques, président, Fédération de l'UPA de la Montérégie



# LE CHEMINEMENT D'UN PROJET

En vertu de la loi, tout projet d'infrastructure doit faire l'objet d'analyses et de consultations auprès d'un organisme accrédité avant sa mise en œuvre. Selon sa nature et son envergure, le projet aura à franchir différentes étapes d'approbation. Pour l'Union, ces étapes sont bienvenues, car elles permettent d'intervenir publiquement et de faire des représentations en amont du projet. En voici un résumé.



#### **AU NIVEAU PROVINCIAL**

#### **CPTAQ**

En principe, tous les promoteurs qui désirent construire un ouvrage de transport d'énergie doivent déposer une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour être autorisés à utiliser à des fins non-agricoles un lot situé en zone agricole.

La CPTAQ a pour fonction d'assurer la protection du territoire et des activités agricoles. Elle est donc chargée d'autoriser, ou non, les projets qui lui sont soumis. Pour être recevable devant la Commission, la demande doit d'abord être conforme aux règlements municipaux. Si celle-ci est recevable, la municipalité, la MRC concernée et l'Union doivent transmettre une recommandation à la CPTAQ sur la base de critères d'évaluation prévus à la loi<sup>1</sup>. La CPTAQ fait connaître son orientation préliminaire puis, sur demande des parties, elle tient des audiences publiques afin de statuer définitivement sur le projet.

http://www.cptaq.gouv.qc.ca/

#### **BAPE**

Lorsqu'on parle de transport d'énergie, tout projet de construction d'un oléoduc ou d'un gazoduc de plus de 2 km ou d'une ligne de transport de 315 kV, également de plus de 2 km, doit faire l'objet d'une évaluation d'impacts, qui est réalisée par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE)2. Le Bureau est un organisme public consultatif qui relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Lorsqu'un avis de projet est déposé par un promoteur auprès du ministère, ce dernier mandate le BAPE pour l'étudier. Selon l'ampleur du projet, certains sont soumis à une enquête et une audience publique, le tout pour une durée de quatre mois ou plus, donnant lieu à

un rapport qui contient les constatations et l'analyse du Bureau. Le MDDELCC peut ainsi faire des recommandations auprès du conseil des ministres lequel ultimement doit émettre le certificat d'autorisation du projet.

http://www.bape.gouv.qc.ca/



## AU NIVEAU FÉDÉRAL

#### ONE

Lorsque le projet est interprovincial ou international, le promoteur doit déposer son projet à l'Office national de l'énergie (ONE). L'Office est un organisme de réglementation fédéral indépendant, doté d'un pouvoir quasi judiciaire, qui possède les droits et privilèges d'une cour supérieure. Pour les demandes visant des projets de grande envergure et les enquêtes importantes, l'ONE tient des audiences publiques où les parties doivent déposer des preuves au dossier, sur lesquelles reposeront les décisions. Une fois son travail terminé, l'Office soumettra au ministre des Ressources naturelles son rapport de recommandations. La durée maximale est de 15 mois à partir du moment où la demande est reconnue complète par l'ONE, avec de possibles prorogations. Dans le cas du projet Énergie Est, ce délai a été étendu à 21 mois.

https://www.neb-one.gc.ca/index-fra.html \*\*

- 1. Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- 2. Loi sur la qualité de l'environnement et son règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts



# **LOI SUR** LA SÛRETÉ **DES PIPELINES: GAINS POUR LES PRODUCTEURS**

Dans le domaine de la réglementation des pipelines par l'Office national de l'énergie (ONE), l'Union a entrepris un travail de sensibilisation et de revendication des intérêts des producteurs agricoles et forestiers auprès de l'organisme. Ces représentations semblent avoir porté leurs fruits puisque plusieurs éléments de la réglementation ont été modifiés au cours de la dernière année afin de mieux répondre aux besoins des producteurs et de réduire certains inconvénients liés à la présence des pipelines.

## AINSI, DORÉNAVANT:

- > la zone réglementaire de 30 mètres où les activités agricoles sont limitées sera établie de part et d'autre de l'axe central de la conduite plutôt qu'à partir de la limite de l'emprise, ce qui réduit la superficie ciblée;
- > les producteurs pourront maintenant réaliser sans autorisation spéciale leurs activités agricoles à une profondeur de 45 cm plutôt que de 30 cm;
- > les producteurs pourront cultiver tout type de plantes sur l'emprise, excepté les arbres, puisque l'interdiction ne vise que les activités qui auraient pour effet de « remuer le sol » à plus de 45 cm. 🗶

